

La rivière YAMASKA, une opportunité

Granby, le lundi 3 juin 2013 – À l'occasion de son intervention aux États généraux de l'eau du bassin versant de la Yamaska, Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, a indiqué que la force du consensus entre les différentes municipalités sera déterminante dans la décision du gouvernement de s'engager financièrement dans le plan d'action pour assainir la Yamaska. C'était justement dans l'esprit d'un certain consensus régional que l'Organisme de bassin versant de la Yamaska présentait son plan d'action le 24 mai dernier. Qui plus est, le véritable consensus avait déjà été établi le 8 décembre 2011 lorsque les membres de l'Assemblée nationale du Québec ont tous unanimement consentis qu'il fallait « mettre en place des mesures pour régler le problème important de la pollution de la rivière Yamaska », suite à l'intervention en Chambre du député Bonnardel, qui adressait la pétition « La Yamaska : une urgence nationale » de la Fondation pour la sauvegarde des écosystèmes du territoire de la Haute-Yamaska.

La qualité de l'eau dans le bassin de la Yamaska se révèle être un bon indicateur de notre efficacité à occuper et à utiliser le territoire de façon durable. Il faut impérativement tout mettre en œuvre aujourd'hui afin de laisser demain un environnement sain et des écosystèmes fonctionnels pour le bénéfice de ceux qui nous suivront. M. Blanchet doit s'appuyer sur cette reconnaissance historique des membres de l'Assemblée nationale que la pollution dans la rivière Yamaska est une problématique environnementale importante.

Le bassin de la Yamaska a su permettre et permet encore à une grande région d'être un « grenier alimentaire » qui bénéficie à l'ensemble du Québec. Il

importe que le Québec puisse soutenir cette préoccupation légitime de vouloir se réappropriier une rivière en santé.

En tant que ministre du développement durable, la rivière Yamaska constitue une formidable opportunité... Celle d'exercer un leadership et de montrer à l'ensemble de la société québécoise qu'il est possible de restaurer l'environnement d'un cours d'eau habité et, de ce fait, d'atteindre un développement véritablement durable. C'est une simple question d'équité intergénérationnelle.

Source :

Alain Mochon, vice-président, Fondation SÉTHY